

**MOBILIA**  
**Concours Votre Moment Mobilia**

**Règlements officiels du concours**

**1. Description détaillée du prix**

Le concours offre une soirée en formule cocktail dinatoire d'une durée d'environ 3 heures pour 10 personnes et d'une valeur spécifique selon les marchés.  
Valeur du prix pour le marché de Montréal : 830\$ (incluant les frais de déplacement du traiteur Les Affamés)  
Valeur du prix pour le marché d'Ottawa : 1890\$ (incluant les frais de déplacement du traiteur Les Affamés)  
Valeur du prix pour le marché de Toronto : 1500\$ (incluant les frais de déplacement du traiteur Eatertainment)

Une valeur totale en prix de 4 220 \$ CAD.

Le prix devra être accepté tel quel. Il est non transférable, non monnayable et ne peut être crédité ni en totalité ni en partie. Les gagnants pourront modifier certains paramètres de leur prix (par exemple, le nombre de bouchées ou de boissons et le nombre d'invités). Cette entente se fera entre le gagnant et le traiteur au minimum 4 semaines avant la soirée. Tout montant excédentaire à la valeur du prix sera facturé au gagnant.

**2. Mode de participation**

Le concours débute le 7 novembre 2015 à 12h01 et se termine le 31 décembre 2015, à 23h59.

La participation peut se faire par l'entremise du coupon disponible dans les 8 magasins (limite d'une participation par personne et par adresse courriel pendant toute la durée du concours), ou via mobilia.ca en faisant l'achat en ligne des produits admissibles.

Les participations seront acceptées jusqu'au jeudi 31 décembre 2015 à 23h59.

Pour participer à ce concours, les participants doivent remplir les critères d'admissibilité énoncés au point 4.

**3. Tirage**

Le tirage au hasard des 3 gagnants aura lieu la semaine du 11 janvier 2016. Les gagnants seront avisés par courriel dans la semaine du 11 janvier 2016. Les modalités de prise de possession du prix seront communiquées aux gagnants lorsqu'ils seront joints par courriel.

Les gagnants auront 72 heures pour réclamer leur prix, sans quoi, le prix sera tiré à nouveau et un autre gagnant sera contacté.

#### **4. Critères d'admissibilité**

Ce concours est ouvert aux résidents du Québec et de l'Ontario seulement. Pour être admissible à ce tirage, les participants doivent être âgés de 18 ans et plus. Les employés de Mobilia, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés, ne peuvent participer à ce concours. Pour participer à ce concours, les participants doivent faire un achat totalisant 250\$ avant taxes de produits de la catégorie bar ou accessoires de bar, soit en magasin ou sur [mobilia.ca](http://mobilia.ca).

#### **5. Généralités**

Les inscriptions obtenues par des moyens frauduleux ou falsifiés, contrefaites, mutilées, illisibles, incomplètes ou tardives en raison de problèmes techniques, informatiques, téléphoniques ou de toute autre erreur ou raison peuvent, à la seule discrétion Mobilia, être annulées.

Mobilia n'est pas responsable des erreurs techniques, mécaniques, informatiques, téléphoniques, de télécommunication, de distribution ou de production et peut annuler ou retirer le concours advenant de telles erreurs, sans obligation et sans préavis, à leur seule discrétion et sujet à l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Mobilia n'est pas responsable des erreurs ou des difficultés techniques découlant d'une panne du serveur, du matériel ou du logiciel, d'un problème de transmission ou de données perdues, différées ou altérées transmises par le participant.

Mobilia n'est pas responsable des dommages causés au système d'un utilisateur à la suite de sa participation au concours ou du téléchargement de l'information nécessaire à la participation au concours.

Les règlements du concours sont disponibles sur [mobilia.ca](http://mobilia.ca) dans la section Service à la clientèle et dans les 8 magasins Mobilia.

Le refus d'accepter un prix libère Mobilia de toute obligation reliée audit prix, y compris sa livraison.